

Dossier des Parrines un enjeu électoral ?

En 2017, la Région sera en charge de la gestion des déchets. Or, la Préfète a prorogé sa décision au 31 décembre

Il est des projets à fort retentissement auprès de la population au point de mobiliser et opposer élus et habitants. Dans le département des Alpes de Haute-Provence, celui du centre de stockage de déchets non dangereux à Château-Arnoux, au vallon des Parrines, en est un, depuis 1999. (Lire par ailleurs, NDLR) Un dossier qui n'en finit pas... Après une longue démarche administrative qui a abouti à une enquête publique se soldant par un avis défavorable du commissaire enquêteur en mai 2014, la préfète n'a toujours pas tranché.

"C'est que la décision n'est pas facile, glisse Claude Fiaert, conseiller départemental, maire de l'Escale et opposant au projet. Les associations, tout comme moi, préféreraient un avis défavorable, on est dans l'attente. Je ne comprendrai pas que l'État prenne une décision favorable alors que la loi NOTRe change la donne (lire par ailleurs, NDLR). Je pense que la Région va écrire un plan propre, il faut un plan régional ambitieux correspondant aux directi-

"S'il faut créer une zone à défendre, on est prêt à le faire".

SERGE GIRAUD

ves ministérielles et du Grenelle2, avec une réduction des déchets à la source... Il serait beaucoup plus raisonnable de surseoir et de laisser la Région faire les choses. Il est surtout urgent d'attendre..." Concerné au premier chef, Patrick Martellini, maire de Château-Arnoux ne cache pas son ire : "Il faut que ce dossier s'arrête, il n'a plus aucune raison d'exister !" regrettant qu'il n'y ait "jamais eu de débat de fond avec l'ancien président du Sydevom (René Massette qui n'a pas souhaité s'exprimer, NDLR) Il est insensé de créer un centre d'enfouissement alors que la législation le condamne. Il faut s'orienter sur le tri".

Elu d'opposition, Jacques



En mars 2013, André Tour, vice-président du Tribunal de grande instance, parcourait les parcelles visées par les expropriations. / PHOTO E.CAMON

Brès avait évoqué le sujet des Parrines à la dernière session du Conseil départemental, alors qu'était présenté le plan des élus du Département. René Massette, ancien président du Sydevom, défendait : "Il n'y a pas si longtemps, on n'avait rien dans le département pour traiter nos déchets, on les envoyait à Montélimar et aux Pennes-Mirabeau. Ça coûte de l'argent. Gilbert Sauvan a initié la démarche de créer quelque chose." Ce dernier avait précisé : "Je ne suis pas contre les Parrines (sic). Ça aurait été chez moi, ça aurait été comme ça. Si on veut pérenniser le traitement des déchets, je pense qu'il faut maintenir le projet. Tous les recours ont don-

né raison au Département". Ces jours derniers, le sujet a même été présent dans la campagne des Régionales, la question de sa réalisation étant posée au candidat socialiste.

Jusqu'à quand ?

Selon Christophe Castaner, "Le Département va s'appuyer sur le schéma régional des déchets, ou vice-versa. Les Parrines posent un problème de conception politique : on est confronté à une mobilisation forte. Le Conseil général n'avait pas la capacité de revoir sa copie. Mais la Région ne peut pas imposer à un territoire et à son maire un projet qu'il ne peut accepter".

Patricia Willaert, préfet du département a prolongé son délai de réflexion jusqu'au 31 décembre. C'est lors de la réunion du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (Coderst) que sera dévoilée la décision. Or, sa date n'est pas encore fixée.

Du côté de l'association des sauvegardes des Parrines, Serge Giraud, président, attend : "Si la préfète autorise le projet, on pense que les avocats pourront faire tomber le projet. Mais ce sera encore de l'argent et du temps gaspillé, c'est absurde". Plus ferme, il ajoute : "S'il faut créer une Zone à défendre, on est prêt à le faire. Le temps joue pour

"Je ne suis pas contre les Parrines".

GILBERT SAUVAN

nous car si on n'avait pas fait tout ça, le centre serait déjà en place Si la Préfecture donne son accord, je pense que ça va très mal se passer. Ça fait huit ans qu'on attend, les nerfs sont à bout".

Même son de cloche de la part de Jean Armand de l'association Volonté citoyenne : "Si on insiste ça va mal tourner. Ce n'est pas le centre qui pose problème — quoi qu'on se rend compte que c'est moins uti-

LE CHIFFRE

1,5

C'est en million de tonnes le volume de déchets prévu pour être stocké au vallon des Parrines, à Château-Arnoux Saint-Auban. Cette installation de stockage de déchets non dangereux est prévue pour fonctionner pendant 30 ans, sur une superficie de 19,2 hectares. Les 11 premières années, elle accueillera 36 000 tonnes, 58 000 tonnes les 19 autres.

le — mais sur ce lieu-là, c'est aberrant. Saint-Auban va recevoir tous les lessivages. Et créer cette entité va faire capoter celle de Valensole qui est privée".

Le Département s'est engagé dans une démarche de réduction de déchets à sa source, comme le rappelle Khaled Benferhat, nouveau président du Sydevom. "Ce programme a porté ses fruits puisque nous notons une baisse de plus de 8% en 5 ans sur la quantité de déchets produits par habitant. Le compostage individuel initié depuis 2003 par le Sydevom (plus de 10 000 composteurs) et le compostage de proximité ont permis cette baisse ainsi que les actions de sensibilisation, détaille l' élu. Cependant, il reste encore du chemin pour réduire de façon drastique les déchets ménagers résiduels et augmenter le tri. Il reste encore des réfractaires au tri qu'il faut arriver à convaincre. Le projet de site de stockage a été initié à la demande des collectivités adhérentes au Sydevom pour avoir un outil de traitement public permettant de traiter au plus près les déchets des collectivités, d'avoir un outil sur le long terme et de contenir les coûts de traitement, face aux prestataires privés". Et de souligner : "La demande des collectivités adhérentes a été renouvelée l'été 2014 à une très large majorité". Mais ça, c'était avant ?

Emmanuelle FABRE

Oraison
SALON DES ARTS CRÉATIFS
DIMANCHE 15 NOVEMBRE
SALLES DE L'EDEN & DU CHATEAU
06 43 62 80 95
BUVETTE SNACK
ENTRÉE GRATUITE 9H À 18H

5^e journée de création et transmission d'entreprise
de 13h30 à 18h00
Salle des fêtes Osco Manosco à Manosque
Entrée gratuite
Renseignements : 04 92 72 51 51

TOUT SAVOIR POUR ENTREPRENDRE
Créer • Reprendre
Développer • Transmettre

RENCONTREZ DES PROFESSIONNELLS
• DES STANDS • DES SPÉCIALISTES
• DES ATELIERS CONFÉRENCES
• DES TÉMOIGNAGES

Initiative Alpes Provence
Initiative Alpes Provence du Sud

Depuis 1999

Initié en 1999 par le Sydevom qui repérait un terrain. N'arrivant pas à obtenir à l'amiable l'ensemble des terrains nécessaires à la réalisation du projet, il demandait au préfet de l'époque de déclarer d'utilité publique le projet afin d'exproprier les terrains nécessaires au site et à son accès. Ce qui fut fait en 2008. Et depuis ? Le Sydevom n'a pas encore obtenu l'autorisation d'exploiter cette installation de stockage de déchets. Demandée en février 2013, elle a donné lieu à une enquête publique où la population a pu exprimer son désaccord, auquel se sont ajoutées les conclusions défavorables de la commission d'enquête, le 20 mai 2014.

Le 9 juillet 2014, le comité syndical du Sydevom réitérait sa demande d'autorisation d'exploiter le centre de stockage mais le 18 août, l'inspection des installations classées de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Le commissaire enquêteur demandait la prorogation du délai d'instruction de six mois au regard de l'impact sur l'eau, les conséquences sanitaires, "une éventuelle minimisation des risques et des effets dangereux dans l'étude de danger" par l'étude du Sydevom. Le lendemain, la préfète accédait à cette demande, opération qu'elle a renouvelée en février puis en août dernier, jusqu'au 31 décembre 2015.

CE QUE CHANGE LA LOI "NOTRE"

La loi de Nouvelle organisation territoriale NOTRe transfère à la Région ce qui était actuellement entre les mains du Département en matière de déchets. Elle crée un Plan régional de prévention et gestion des déchets qui relèvera de la compétence du conseil régional qui regroupera le plan de gestion des déchets du BTP et le plan de gestion et de prévention des déchets ménagers et assimilés. Elle garde le plan de gestion des déchets dangereux relevant déjà de sa compétence.